



ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

COMPTE RENDU

L'an deux mille douze, le vendredi 23 mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents : M. HUBERT TARDIF - M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTE - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - M. MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON – MME ANNIE PARAGE - MME JULITA SALBERT – M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT - MME DANIELE DEBOUT - M. ALAIN PINTÉ - MME ANNICK PETILLON - MME AGNES TELLIER – M. THIERRY MALHERBE - MME. ARMELLE CHAPALAIN - MME ALEXANDRA GILLARDIN – M. FRANÇOIS DELAIS - MME YVETTE LE GALLO - M. FRANÇOIS CRIGNON - MME DANIELE THIBAUT - MME MICHELE RENOU - M. KAMEL GHEMMOUR - MME MARIE-VIOLAINE GABUT

ABSENTS REPRESENTES :

M. ERIC FROMANT	POUVOIR A M. MICHEL PASSANT
M. YVES TRÉZIÈRES	POUVOIR A M. FRANÇOIS DELAIS
M. ALAIN DEBRETAGNE	POUVOIR A M. ALPHONSE PAGNON
MME MARYVONNE MAZERI	POUVOIR A MME DANIELLE PORTE
M. JEAN-MARIE MIRALLES	POUVOIR A MME CLAUDINE MORVAN

SECRETAIRE DE SEANCE : MME JULITA SALBERT

Le procès verbal de la séance du 10 février 2012 est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour :

Ajout du point :

N°15 – Réfection des cours de tennis couverts : demande de subvention au Centre National de Développement du Sports

Informations du Maire

Travaux

La suite des programmes des travaux de voirie 2011/2012 va commencer début avril, après les fêtes de Pâques. Ils dureront jusqu'à la fin de l'année. Sont concernés : le quartier du Pâtis, avenue du Général De Gaulle, chemin Vert, rue de la Madeleine, rue Pierre Terver, Vieux chemin de Paris, Avenue Jeanne Mérienne.

Durant cette période tout est mis en œuvre pour que la collecte des déchets soit assurée normalement.

Les trottoirs seront également refaits Avenue de la Garenne, rue Charles BINDER et rue de Paris entre la poste et la rue Saint Lazare

Les travaux d'assainissement de la M.I.A. se termineront fin avril, la rue de l'Abbé Breuil a été mise en sens unique de circulation. Son ouverture en voie piétonne pour le marché sera décalée du fait des travaux.

Les travaux d'assainissement entre la mairie et l'église débuteront pour le 18 juin et seront terminés durant le mois de septembre.

Les travaux d'assainissement, eaux pluviales et branchements plomb rue du vieux chemin de Paris commenceront mi mai pour une durée de 5 mois.

Manifestations

- Du 24 mars au 1^{er} avril – Parc Manchez – Fête foraine
- Samedi 7 et dimanche 8 avril – Parc Manchez - Foire Horticole
- Lundi 9 Avril - Brocante de Pâques – Quartier de Nogent
- Samedi 21 avril – Inauguration de l'exposition sur la forêt « Histoires d'arbres » qui se tiendra du 14 avril au 16 septembre 2012

Autre information :

L'Office de tourisme est *Lauréat départemental du Val d'Oise et le 1^{er} prix Régional d'Ile-de-France* dans le cadre du Concours « Accueil et Sourire » OTSI » 2011

Délibération : n°2012-03 - 01

RAPPORT 1 - DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des Décisions du Maire 14-2012 à 31-2012

Délibération : n°2012-03 – 02 1

RAPPORT N° 2-1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions

Adopte le Compte Administratif de la Ville 2011 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement 675 441,97 €, et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 2 109 543,26 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2011 se solde par un excédent de **1 434 101,29 €**.

Le résultat net de l'exercice 2010 de la ville intégrant à l'excédent global de clôture le solde des Restes à Réaliser s'élève à la somme de **880 445,79 €**.

Constate la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n°2012-03 – 02 2

RAPPORT N°2-2 -COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA PLAGE

Le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions

Adopte le Compte Administratif de la Plage 2011 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 83 595,28 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 122 189,44 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2010 se solde par un excédent de **28 594,16 €**.

Le résultat net de l'exercice 2010 de la Plage intégrant à l'excédent global de clôture le solde des Restes à Réaliser s'élève à la somme de 28 671,84 €.

Constate la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n°2012-03 – 03 1

RAPPORT N° 3-1 – COMPTE DE GESTION 2011 DE LA VILLE

Le Conseil Municipal Par 29 voix pour et 4 abstentions

Déclare que le compte de gestion de la Ville dressé pour l'exercice 2011 par le receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Délibération : n°2012-03 – 03 2

RAPPORT N°3-2 - COMPTE DE GESTION 2010 DE LA PLAGE

Le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions

Déclare que le compte de gestion de la Plage dressé pour l'exercice 2011 par le receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Délibération : n°2012-04 – 04 1

RAPPORT N°4-1 - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Décide l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2011 pour un montant de 1 229 097,47 € à l'article 1068 du budget 2012 de la ville.

Délibération : n°2012-04 – 04 2

RAPPORT N° 4-2 -AFFECTATION DU RESULTAT 2011 DE LA PLAGE

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Décide l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2011 pour un montant de 93 517,60 € à l'article 1068 du budget 2012 de la Plage

Délibération : n°2012-03 - 5

RAPPORT N°5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions

Décide de voter les différents taux ainsi qu'il suit :

- . Taxe d'habitation → 23,63 %
- . Taxe foncière (bâti) → 17,99 %
- . Taxe foncière (non bâti) → 89,15 %
- . Contribution Foncières des Entreprises → 27,26 %

Délibération : n°2012-03 - 6

RAPPORT N°6 –SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte le versement de nouvelles subventions aux associations suivantes :

CMIA (Subvention Exceptionnelle)	10 000 €
Subvention duo du désert	200 €
L'Isle Adam Frépillon Vallée de l'Oise (Volley)	1 000 €

Délibération : n°2012-03 - 7 - 1

RAPPORT N°7-1 – DECISION MODIFICATIVE N°1 VILLE 2012

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 voix contre

Approuve la décision modificative n°1 de la Ville, pour une somme de : 8 316 880,82 € répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes =	7 197 507,03 €
Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes =	1 119 373,79 €

RAPPORT N°7-2 - DECISION MODIFICATIVE N°1 PLAGE 2012

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 voix contre

Approuve la décision modificative n°1 de la Plage, pour une somme de : 222 189,44 € répartie comme suit :

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes =	143 517,60 €
Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes =	78 671,84 €

Délibération : n°2012-03 - 8

RAPPORT N°8 – INDEMNISATIONS DE SINISTRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte le versement des indemnisations de sinistres au bénéfice de la ville pour un montant total de 48 576,97 €

Délibération : n°2012-03 – 09

RAPPORT N°9 – TARIFS 2012 / 2013

Le Conseil Municipal décide, par 29 voix pour et 4 voix contre,

De fixer les différents tarifs, à appliquer pour 2012

- ✓ des loyers (jardins familiaux, locations de salles, frais de chauffage et d'eau des logements de fonction du groupe scolaire de Cassan)
- ✓ des redevances pour occupation du domaine public (commerçants, foires, brocantes, emplacements forains, les sociétés de production de films...)
- ✓ des services municipaux : - concessions cimetière,
- ✓ musées,
- ✓ foire aux livres, marché de l'art pour 2013
- ✓ droits d'entrée à la plage
- ✓ aire d'accueil des gens du voyage

Délibération : n°2012-03 - 10

RAPPORT N°10 – BAREME C.A.F. DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte pour 2012, le barème de calcul des participations familiales dans le cadre de la Prestation du Service Unique mis en place par la CAF pour le montant des participations des familles aux structures de la petite enfance.

Délibération : n°2012-03 - 11

RAPPORT N°11 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR UNE AIDE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Le Conseil Municipal, par 29 voix et 4 abstentions

Accepte la signature d'une convention avec la ville de Parmain, pour l'accueil des enfants à la Halte Garderie de l'Isle Adam.

Délibération : n°2012-03 - 12

RAPPORT N°12 – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte les opérations suivantes pour laquelle la ville est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 et au concours financier de l'Etat à hauteur de 20 % à 40 % du montant hors taxes de la dépense :

Réfection des courts de tennis couverts – clôture de l'école Balzac

Délibération : n°2012-03 - 13

**POINT N°13 – BAIL DE LOCATION D'UN LOGEMENT – GENDARMERIE NATIONALE –
AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer un nouveau bail locatif pour la mise à disposition de la gendarmerie nationale d'un logement de type F3 rue de Villiers Adam, pour un montant de loyer annuel de 11 225.84 €, à compter du 1^{er} avril 2012.

Délibération : n°2012-03 - 14

**POINT N°14 – CONVENTION DE COMMODAT – GENDARMERIE A CHEVAL – AUTORISATION DE
SIGNER**

Point faisant l'objet d'une erreur matérielle

Délibération : n°2012-03 - 15

**POINT N°15 – REFECTION DES COURTS DE TENNIS COUVERTS – DEMANDE DE SUBVENTION
AU CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT**

Le Conseil Municipal a l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention la plus haute possible auprès du C.N.D.S. dans le cadre des travaux de réfection des tennis couverts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Député-Maire,

Axel PONIATOWSKI